

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****\*1.1 Identificateur de produit****\*Nom du produit:** O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**\*Code du produit:** OCRSETIN05**\*Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

**\*UFI:** 1KH0-J0M4-T002-GGW3**\*1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires**\*1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****\*Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.  
Shannon Free Zone,  
Shannon,  
Co. Clare,  
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

**\*Service chargé des renseignements:** [sds@reagecon.ie](mailto:sds@reagecon.ie)**\*1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****\*2.1 Classification de la substance ou du mélange****\*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**\*2.2 Éléments d'étiquetage****\*Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**\*Pictogrammes de danger**

GHS02

**\*Mention d'avertissement** Danger**\*Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**\*Conseils de prudence**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 1)

- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### \*2.3 Autres dangers

#### \*Résultats des évaluations PBT et vPvB

\*PBT: Non applicable.

\*vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### \*3.2 Mélanges

\*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### \*Composants dangereux:

CAS: 64-17-5	éthanol		50-100%
EINECS: 200-578-6			

\*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### \*4.1 Description des mesures de premiers secours

\*Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

\*Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

#### \*Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

\*Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

\*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### \*5.1 Moyens d'extinction

#### \*Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### \*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### \*5.3 Conseils aux pompiers

\*Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### \*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### \*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 2)

**\*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

**\*6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**\*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**\*Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**\*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**\*Stockage:**

**\*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

**\*Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**\*Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**\*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**\*8.1 Paramètres de contrôle**

**\*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 64-17-5 éthanol**

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

**\*Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**\*8.2 Contrôles de l'exposition**

**\*Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**\*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**\*Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**\*Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**\*Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**\*Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 3)

Caoutchouc nitrile

**\*Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**\*Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### \*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**\*Indications générales.****\*État physique**

Liquide

**\*Couleur:**

Selon désignation produit

**\*Odeur:**

Caractéristique

**\*Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**\*Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**\*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

78 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

**\*Inflammabilité**

Facilement inflammable.

**\*Limites inférieure et supérieure d'explosion****\*Inférieure:**

3,5 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol)

**\*Supérieure:**

15 Vol % (CAS: 64-17-5 éthanol)

**\*Point d'éclair**

13 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

**\*Température de décomposition:**

Non déterminé.

**\*pH**

Non déterminé.

**\*Viscosité:****\*Viscosité cinématique**

Non déterminé.

**\*Dynamique:**

Non déterminé.

**\*Solubilité****\*l'eau:**

Entièrement miscible

**\*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

**\*Pression de vapeur à 20 °C:**

59 hPa (CAS: 64-17-5 éthanol)

**\*Densité et/ou densité relative****\*Densité:**

Non déterminée.

**\*Densité relative.**

Non déterminé.

**\*Densité de vapeur:**

Non déterminé.

#### \*9.2 Autres informations

**\*Aspect:****\*Forme:**

Liquide

**\*Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.****\*Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**\*Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**\*Teneur en solvants:****\*Solvants organiques:**

70,0 %

**\*Eau:**

28,0 %

**\*Teneur en substances solides:**

2,0 %

**\*Changement d'état****\*Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 4)

### \*Informations concernant les classes de danger

#### physique

*Substances et mélanges explosibles	néant
*Gaz inflammables	néant
*Aérosols	néant
*Gaz comburants	néant
*Gaz sous pression	néant
*Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
*Matières solides inflammables	néant
*Substances et mélanges autoréactifs	néant
*Liquides pyrophoriques	néant
*Matières solides pyrophoriques	néant
*Matières et mélanges auto-échauffants	néant
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
*Liquides comburants	néant
*Matières solides comburantes	néant
*Peroxydes organiques	néant
*Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
*Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- \*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.2 Stabilité chimique
- \*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- \*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- \*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- \*11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- \*Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 5)

### \*11.2 Informations sur les autres dangers

#### \*Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### \*12.1 Toxicité

\***Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

\***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

\***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

\***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \*12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

\***PBT:** Non applicable.

\***vPvB:** Non applicable.

### \*12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### \*12.7 Autres effets néfastes

#### \*Autres indications écologiques:

#### \*Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### \*13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### \*Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### \*Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

#### \*Emballages non nettoyés:

\***Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

\***Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### \*14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

\***ADR, IMDG, IATA** UN1170

### \*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

\***ADR** 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

\***IMDG** ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

\***IATA** ETHANOL

### \*14.3 Classe(s) de danger pour le transport

\***ADR, IMDG, IATA**



\***Classe**

3 Liquides inflammables.

(suite page 7)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 6)

*Étiquette	3
*14.4 Groupe d'emballage *ADR, IMDG, IATA	III
*14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
*No EMS:	F-E,S-D
*Stowage Category	A
*14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
<b>*Indications complémentaires de transport:</b>	
*ADR	
*Quantités limitées (LQ)	5L
*Catégorie de transport	3
*Code de restriction en tunnels	D/E
*"Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**\*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**\*Directive 2012/18/UE**

**\*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**\*Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

**\*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

**\*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

**\*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**\*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**\*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**\*Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**\*Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**\*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**\*Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**\*Prescriptions nationales:**

**\*Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
Wasser	28,0
NK	70,0

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 05.09.2023

**Nom du produit: O-CRESOLPHTHALEIN 20 g/l in ETHANOL 70%**

(suite de la page 7)

**\*Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.**\*15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**\*Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**\*Service établissant la fiche technique:** Health and Safety**\*Contact:** sds@reagecon.ie**\*Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2